

Registren°: ..... Scellén°: 28578  
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: 100 Boulevard Victor Buisson  
 PROPRIÉTAIRE: DAN DENNE  
 Adresse: ..... **S.A. ZUNE - ELEC**  
 DEMANDEUR: ..... Rue Pierre Deby 11  
 Adresse: ..... 4600 Richelle • Tél. 04 / 379 35 35  
 INSTALLATEUR: ..... Fax: 04 / 379 87 00  
 Adresse: .....  
 TVA ou CI: ..... TVA: 445.028.080

DISTRIBUTEUR: Electrol Compteur n°: ..... Index: .....

## CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Appareils de mesures utilisés: Mesureur de terre n° SGS: Bolta - Mesureur d'isolement n° SGS: Bolta - Mesureur de continuité n° SGS: Bolta  
 Schéma liaison à la terre: TN Procédure technique: (RGIE art. 86) TEC EE 102 - 112 - 122 - 902

Date du contrôle: .....  
 Type de contrôle: examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur)  
~~visite de contrôle périodique (RGIE art. 271) (RGPT art. 262) (Prescriptions distributeur)~~  
~~visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art. 276) (Prescriptions distributeur) (Information importante au verso)~~

Type d'installation: Existante - Klouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Chantier.  
 Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres...), compteur de chantier "domestique", parties communes d'une installation

Début des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5: Non  
 Raccordement: Tension: 230 V AC-DC; Protection raccordement: Existante: ..... A - Préjugé: 40 A  
 Câble alimentation tableau principal: 4 x 10 mm<sup>2</sup>, type: Bxub; Inter. général: différentiel, type: A  
 Type prise de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal  
 Nombre de tableaux: .....; Nombre de circuits term.: 2; R<sub>a</sub> = 170 Ω R<sub>t</sub> tot = 100 MΩ

**DESCRIPTION:**  Voir schéma en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (A)	Δ I <sub>n</sub> (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
<u>voir plans</u>		

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (A)	Δ I <sub>n</sub> (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>30</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
<u>voir plans</u>		

- Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre. Oui - Non.
- Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent. Oui - Non.
- Existe-t-il salle de bain - lessiveuse - salle d'eau - lave-vaisselle - gêchoir - Boiler - salle de douche. Oui - Non.
- Eclairage TBTS placé: Oui - Non.
- Chauffage électrique placé: Oui - Non.

**INFRACTIONS CONSTATEES - REMARQUES:**

.....

.....

.....

**DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE:** voir verso.

**CONCLUSION:** Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.  
 L'installation est conforme sous réserve de la (voir verso). Le DPCDR général est plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux-trois personnes intéressées.  
 L'installation n'est pas conforme. Le DPCDR est plombé.  
 L'installation doit être vérifiée avant le ..... (Art. 271 RGIE) ainsi qu'après toute modification ou extension importante.  
 L'installation peut être mise en service.  
 L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées.  
 L'installation ne peut pas être mise en service.

L'INSPECTEUR: N° + nom + signature  
 NOM - FONCTION/QUALITE: Vu inspecteur à la date ci-dessus  
 VISA DU DISTRIBUTEUR:  
 DATE: .....  
 Feuille n° 111815